



80^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Première Commission

Débat général

New York, le 14 octobre 2025

Déclaration du Luxembourg

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette Première Commission. Soyez assuré du plein soutien de ma délégation. Le Luxembourg souscrit à la déclaration de l'Union européenne. J'y ajouterai quelques remarques à titre national.

L'architecture mondiale du contrôle de l'armement, du désarmement et de la non-prolifération ainsi que de la sécurité internationale se trouve aujourd'hui en profond désarroi en raison de violations flagrantes du droit international.

La guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine en constitue un exemple sinistre et inadmissible. Les bombardements russes sans discrimination, ainsi que l'escalade dans la rhétorique nucléaire irresponsable de la Russie, portent préjudice à la paix et à la sécurité internationales.

Il en va de même pour la situation dans la bande de Gaza, où les civils ont été les principales victimes des violations du droit international humanitaire commises dans le conflit entre Israël et le Hamas. Nous espérons vivement que l'accord de cessez-le-feu récemment conclu sera respecté par toutes les parties et mènera à une amélioration rapide de la situation humanitaire.

Dans ce contexte difficile, le Luxembourg reste profondément attaché à l'ordre international fondé sur des règles, soutenu par des instruments assurant la stabilité stratégique.

Dans cette optique, nous déplorons la suspension par la Russie de sa participation au Traité New START. Nous avons pris note de la proposition russe de prolonger ce traité d'un an. Il reviendra aux États-Unis de juger de cette opportunité, prenant en compte l'entière responsabilité des implications sécuritaires. Nous appelons les États-Unis, la Russie et la Chine, les trois principales puissances nucléaires, à négocier un accord trilatéral instaurant un nouveau cadre de réduction des armements nucléaires.

Le Luxembourg demeure un fervent défenseur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et souligne le rôle essentiel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'importance de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Nous soutenons le lancement sans délai des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Le Luxembourg soutient pleinement le déclenchement du mécanisme de rétablissement des sanctions (« *snapback* ») au vu du non-respect par l'Iran de ses obligations au titre du plan d'action global commun (JCPOA). Nous appelons dès lors l'Iran à retourner à la table des négociations, à reprendre pleinement la coopération avec l'AIEA et son directeur général et à rétablir de toute urgence la mise en œuvre intégrale de son Accord de garanties au titre du TNP.

Le Luxembourg exhorte également la République populaire démocratique de Corée à abandonner immédiatement ses programmes d'armement nucléaire et ses programmes de missiles balistiques, et ce de manière complète, vérifiable et irréversible.

Ma délégation reste profondément préoccupée par la situation précaire dans laquelle se trouvent les installations nucléaires en Ukraine, en particulier la centrale nucléaire de Zaporizhzhia (ZNPP), dont nous condamnons avec la plus grande fermeté l'occupation illégale par la Russie. L'approvisionnement en

électricité de cette centrale doit être assuré. Nous exigeons une fois de plus le retrait immédiat, inconditionnel et intégral des forces et équipements russes de l'ensemble du territoire de l'Ukraine.

Le Luxembourg rappelle que les arrangements de partage du nucléaire de l'OTAN sont antérieurs et conformes aux articles I et II du TNP. Ce sont les actions de la Russie, que j'ai évoquées précédemment, ainsi que celles de la Chine, développant son arsenal nucléaire sans transparence, qui alimentent les menaces pesant sur le TNP.

En ce qui concerne les armes chimiques, nous saluons la coopération entre les nouvelles autorités de la Syrie et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), afin d'éliminer le restant du programme d'armes chimiques développé sous le régime d'Assad. Le Luxembourg est fier d'avoir coparrainé aux côtés de 52 autres États la décision permettant la destruction accélérée sur place de tous les vestiges d'armes chimiques en République arabe syrienne, adoptée par consensus lors de la 110^e session du Conseil exécutif de l'OIAC. Dans le contexte de la guerre d'agression russe, nous condamnons avec la plus grande fermeté l'utilisation par la Russie d'agents anti-émeute comme moyen de guerre, ainsi que l'utilisation présumée par les troupes russes de l'agent asphyxiant chloropicrine en Ukraine. Nous saluons le travail remarquable accompli par l'OIAC, reflété dans les trois rapports de visite d'assistance technique élaborés à la demande de l'Ukraine. Il est maintenant essentiel que l'OIAC procède à l'attribution de ces violations.

L'espace extra-atmosphérique est un domaine primordial pour la coopération multilatérale. Nous devons empêcher les comportements qui entravent l'accès continu et pacifique à l'espace pour *tous* les États. Nous saluons le début des discussions de fond sur la relation complexe entre le comportement responsable et d'éventuelles dispositions juridiquement contraignantes au sein du groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements (PAROS).

Le Luxembourg demeure convaincu que le groupe d'experts gouvernementaux, sous l'égide de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), reste le cadre le plus approprié pour mener à bien les travaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA). Nous nous félicitons du degré de technicité ainsi que des progrès des discussions qui sont menées dans le GGE. Nous continuerons d'y promouvoir une double approche visant à interdire les systèmes d'armes pleinement autonomes et à réguler les systèmes ayant un certain degré d'autonomie.

Le Luxembourg reste également fortement attaché à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, des armes qui tuent sans distinction et dont les conséquences perdurent bien après la fin des conflits. Nous continuons de plaider pour l'universalité de la Convention.

En parlant d'universalité, nous appelons toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait à endosser la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées (EWIPA). Quand des armes explosives sont utilisées en zones peuplées, ce sont en grande majorité les populations civiles et les infrastructures civiles qui sont frappées. Nous l'avons vu à Gaza.

Monsieur le Président,

Je conclurai en soulignant que le succès des travaux de cette Première Commission, ainsi que des enceintes qui y sont associées, dépend en partie de la mise en œuvre efficace de contrôles d'exportation robustes. Ces contrôles instaurent la confiance entre les États en veillant à ce que les technologies sensibles ne tombent pas entre de mauvaises mains. De ce fait, ces contrôles contribuent à faciliter le transfert de technologies vers les pays en développement, et non à l'entraver, comme certains le laissent entendre.

Je vous remercie.